

SASU A2 CONSULTING

S.A.S.U au capital de 1 000 Euros

**Siège social : 9, RUE EUGENE SUE
91270 VIGNEUX SUR SEINE**

Le soussigné,

- **Monsieur Abdenour AMARI**
Né le 22 février 1973 à Darguina (ALGERIE)
Demeurant au 9, RUE EUGENE SUE – 91270 VIGNEUX SUR SEINE
De nationalité Française,

Marié.

A décidé à l'issue de la signature des statuts de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle en formation **A2 CONSULTING** de désigner d'un commun accord le Président de la société, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

NOMINATION DU PRESIDENT

La soussignée nomme en qualité de Président de la société :

- **Monsieur Abdenour AMARI**, demeurant au 9, RUE EUGENE SUE – 91270 VIGNEUX SUR SEINE et ce pour une durée illimitée.
- **Monsieur Abdenour AMARI** , n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour ou la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés
- **Monsieur Abdenour AMARI**, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DS


POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

REMUNERATION DU PRESIDENT

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rétribution qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris, le 06/12/2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

DocuSigned by:

DC2D448A0E5246D...

DS
